



Le Tribunal de première instance (Tpi) de Douala-Bonanjo, hier lundi 27 septembre, n'a pas rendu son verdict comme attendu, mais a plutôt accordé une liberté provisoire à l'artiste Ténor, incarcéré depuis le mois de juillet à la prison de New-Bell.

Le Tpi a accordé au rappeur une mise en libéré provisoire pour lui permettre d'aller faire « une rééducation pour son bras cassé ».

selon la décision provisoire du tribunal . Il faut souligner que la voiture que conduisait Tenor lors de l'accident n'était pas assurée. Et selon des témoignages, l'artiste, après une soirée arrosée, conduisait en état d'ébriété et à tombeau ouvert.

Ténor est poursuivi pour «Homicide involontaire» est impliqué dans un accident mortel de la circulation survenu le 15 juillet 2021. Erica Nfia Mouliom, une jeune étudiante de l'université catholique St Jérôme de Douala, n'avait pas survécu après le choc du véhicule de l'artiste au lieu-dit Feu rouge Bessenguè, dans l'arrondissement de Douala 1er. Lors de l'audience du 06 septembre, le prévenu a plaidé "coupable " et avait renoncé à sa demande de mise en liberté provisoire.

"La mise en liberté provisoire de cet artiste est une injustice pour la mémoire de Érica Nfiya Mouliom. Tout a été ficelé pour que ce dernier soit libre dès le début de la procédure: le

prévenu n'a jamais été interrogé par les avocats des ayant-droits de la défunte. La voiture accidentée n'avait pas de police d'assurance et le conducteur n'a jamais produit la preuve qu' il détient un permis de conduire valide même pas une photocopie.

C'est révoltant. Pourquoi vouloir entretenir des frustrations et rancœur dans les cœurs de ceux qui ne demandent que la justice?", a réagi Alphonse Ayissi Abena, porte-parole du Collectif de soutien à la famille de Erica Mouliom.